

Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

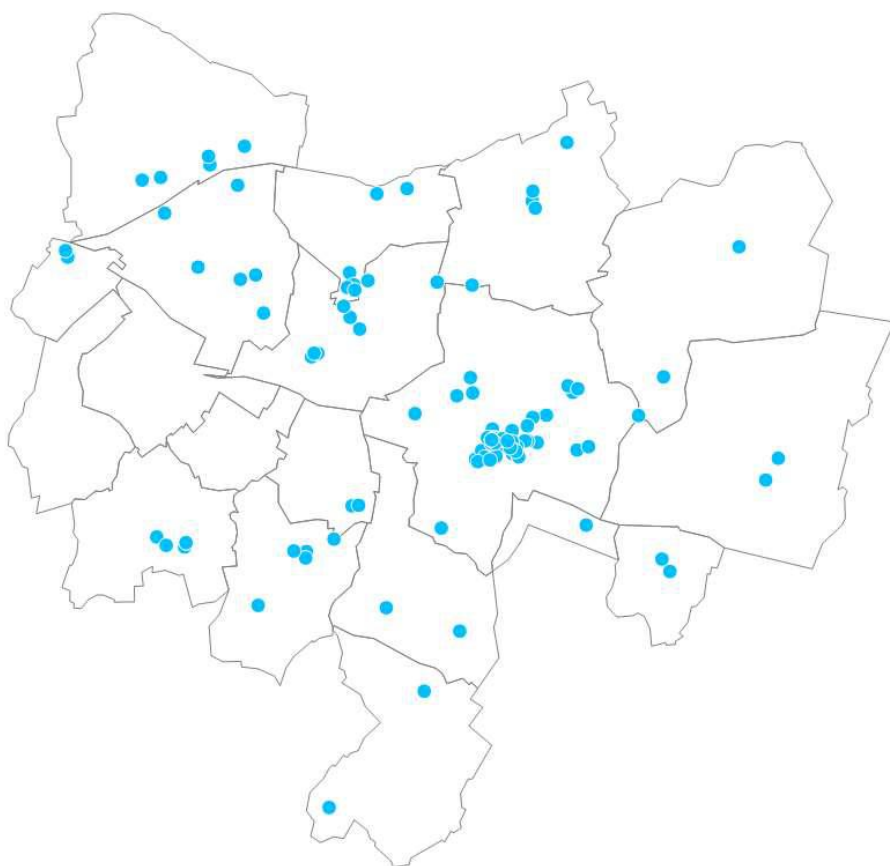
10,86% des personnes salariées* sur votre territoire travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS y représente **10,69%** des établissements employeurs*.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- Le secteur des Arts, Sports & Loisirs ;
- Celui des Services divers ;
- Les Activités Financières et d'Assurance.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Chinon, Vienne et Loire	1 110	10,86%	92	10,69%
Indre-et-Loire	22 702	11,44%	2 287	11,54%
Centre-Val de Loire	84 381	10,49%	9 253	11,11%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

Contact :

j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org